

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin, le PRISSM s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège de l'Association, Zone Europa, 2 rue Agnési à Pau, sur convocation du Conseil d'Administration, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **16h** : **Accueil et émargement des adhérents.**
- **16h30** : **Ouverture de l'Assemblée Générale :**
 - ✓ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2017,
 - ✓ Bilan et compte de résultats 2017,
 - ✓ Rapport du Commissaire aux Comptes,
 - ✓ Présentation de l'activité médicale et pluridisciplinaire,
 - ✓ Rapport moral,
 - ✓ Quitus aux administrateurs

Le Président ouvre la séance à 16h45, en souhaitant la bienvenue à tous les adhérents.

Après avoir donné lecture de l'ordre du jour, il rappelle que :

✓ Les adhérents ont été convoqués par voie de presse le 5 juin 2018 avec parution précisant la date, le lieu, l'ordre du jour de la réunion et la possibilité d'être représenté (pouvoir joint à la convocation) ;

✓ Les pouvoirs transmis au PRISSM dans les délais ont été vérifiés ce jour à l'entrée, et les présences contrôlées par Maître Etcharry, Huissier de justice ;

✓ Le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2017 ainsi que les documents financiers ont été mis à disposition des adhérents au siège social du PRISSM dans les 15 jours précédant l'Assemblée. Durant cette même période, les comptes rendus de cette Assemblée était disponible sur le site du PRISSM : www.prissm.fr, comme précisé sur la convocation.

✓ Sont déposés sur le bureau de l'Assemblée :

- La convocation du 31 mai 2018,
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 juin 2017,
- La liste des entreprises adhérentes et radiées ainsi que les pouvoirs vérifiés.

Préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Président annonce que :

- 23 adhérents sont présents
 - 60 adhérents sont représentés ;
- soit 83 adhérents sur 6229 adhérents convoqués.

Le Président propose à l'Assemblée de délibérer par vote à mains levées.
Cette décision est acceptée à l'unanimité.

I. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 20 juin 2017

Le Président soumet aux adhérents la résolution suivante :

1^{ère} résolution : *l'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 juin 2017.*

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Bilan et compte de résultats 2017

M DI DOMENICO donne la parole à M. Christian SABY du cabinet PRICE WATERHOUSECOOPERS.

M. SABY détaille les différents éléments qui composent l'arrêté des comptes 2017 (cf Powerpoint ci-joint).

Le résultat net comptable est de 295K€ après Impôt Société de 115K€

M. SABY souligne que les cotisations facturées sont conformes au budget 2017 voté par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2016.

Le résultat net comptable provient :

- Du départ du Dr SAUVAGE en janvier 2017,
- De l'embauche d'un médecin et d'une IDE reportée à 2019 pour l'application des nouveaux textes,
- De la plus-value de la vente du cabinet médical situé au Bd d'Alsace-Lorraine,
- Du report sur 2018 du changement de notre progiciel.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 décembre 2017, les membres du Conseil d'Administration, au vu de la présentation de « l'atterrissage de décembre 2017 », ont voté un remboursement de 7% des cotisations payées, sous forme d'avoirs envoyés dans le courant du 1er trimestre 2018, accompagnés d'un chèque.

Les autres charges sont restées similaires au budget.

Le Président remercie M. SABY pour la qualité de son intervention.

III. Rapport du Commissaire aux comptes

M. DI DOMENICO donne la parole à M. GENEVET, Commissaire aux comptes.

Grâce au travail de qualité du cabinet comptable PWC, M. GENEVET souligne un bon traitement des charges du personnel et la conformité des comptes par rapport aux tableaux présentés.

M GENEVET doit poursuivre son analyse sur la mise en œuvre des remboursements faits à nos adhérents sur les cotisations 2017, par des avoirs à établir en février 2018.

M GENEVET souligne le bénéfice d'une gestion rigoureuse et pointue. Il en découle un fonctionnement très sain.

Selon M. GENEVET, les comptes annuels du PRISSM sont réguliers et sincères.

En ce qui concerne la vérification spécifique, il n'y a aucune observation sur la concordance et l'exactitude de la situation financière et les comptes annuels.

M. GENEVET donne une certification sans réserve.

Le Président, remercie M. GENEVET.

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels au 31.12.2017 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 294 636.09 €

Elle donne quitus aux membres du conseil de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Le bilan et les comptes 2017 sont validés à l'unanimité des membres présents et représentés, quitus est donné aux administrateurs.

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice en totalité au compte « Report à nouveau ».

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4^{ème} résolution : Approbaton des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 612-5 du code de commerce, approuve les conventions décrites dans ce rapport.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. Présentation de l'activité médicale et pluridisciplinaire 2017

Une présentation globale de l'activité du PRISSM est réalisée par Madame COLBIANU - cf Power Point ci-joint –

M DI DOMENICO remercie la Directrice pour son exposé.

V. Rapport moral

M. DI DOMENICO rappelle les faits majeurs qui ont principalement marqué l'année 2017.

Comme en 2016, le remboursement partiel des cotisations versées par nos adhérents en 2017 nous a permis d'adapter les comptes du PRISSM face aux difficultés à recruter par rapport aux besoins du Service.

L'année 2018 s'inscrit dans la même tendance que l'année 2017 et les chiffres de ce premier semestre nous permettent de confirmer cette tendance ».

La partie immobilière est terminée. Les locaux du Bd Alsace Lorraine ont été vendus, mieux que prévu,

Il reste le projet d'un nouveau bâtiment pour déménager l'équipe de Mourenx. C'est chose faite puisque le PRISSM vient d'acquérir un terrain à Artix.

Les travaux de construction débuteront dès cette année pour une inauguration en 2019

Les équipes pluridisciplinaires du Service mènent de plus en plus d'actions en milieu de travail.

Le PRISSM se dote de moyens :

- La réunion de lancement d'une Démarche de Progrès s'est déroulée le 15 mai dernier,
- Le changement du logiciel informatique « métier » prévu en juin 2018 est reporté au mois d'octobre prochain,

En 2019, nous préparerons notre demande de renouvellement d'agrément pour s'inscrire dans la politique régionale d'agrément des services de santé au travail de Nouvelle Aquitaine et nous travaillerons sur notre nouveau projet de service.

Le Président demande à l'assemblée de donner quitus aux administrateurs

Quitus est donné à la majorité des membres présents et représentés.

Personne ne demandant plus la parole, après avoir remercié l'ensemble des adhérents de leur participation, le Président lève la séance à 17h30 et invite les personnes présentes au cocktail de clôture.

Le Président

Le Secrétaire Adjoint

Fabien DI DOMENICO

Pierre DOMBIDAU